

NOTICE

Informations relatives au financement via l'appel à projets FORTHEM – ANR

L'appel à projets permanent FORTHEM-ANR, **soutient l'amorçage et le développement de coopérations entre l'UBE et les universités membres de l'Alliance FORTHEM**. Cette initiative est possible grâce au financement de l'Agence Nationale de la Recherche qui soutient l'implication de l'UBE dans l'Alliance FORTHEM.

Ainsi, cet AAP (appel à projets) souhaite **encourager toutes les initiatives, qu'elles soient portées par des étudiants ou des personnels**. Les projets sont les bienvenus dès lors qu'ils contribuent aux objectifs de l'Alliance (cf. ci-dessous).

INFORMATIONS CLES DE CET AAP

- Soutenir les projets portés par les étudiants et personnels de l'UBE
- Répondre aux grands objectifs de l'alliance FORTHEM
- Impliquer au moins une autre université de l'alliance
- Financement jusqu'à 5000 euros
- AAP ouvert en continu pour la période septembre 2026 – septembre 2028
- Toute candidature doit être déposée au plus tard 2 mois avant le début du projet

L'alliance FORTHEM rassemble 9 universités publiques multidisciplinaires à travers l'Europe : Université de Jyväskylä (Finlande), Université Bourgogne Europe, Université Johannes Gutenberg de Mayence (Allemagne), Université de Palerme (Italie), Université de Lettonie, Université d'Agder (Norvège), Université d'Opole (Pologne), Université Lucian Blaga de Sibiu (Roumanie), Université de Valence (Espagne). L'alliance renforce les coopérations entre ces 9 universités dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de l'engagement sociétal en connectant les étudiants, chercheurs, personnels et les écosystèmes régionaux. Pour en savoir plus sur FORTHEM, découvrez notre site internet : <https://www.forthem-alliance.eu/>.

Les 9 universités partenaires FORTHEM se retrouvent autour d'une mission commune : **« Nous façonnons la nouvelle génération d'esprits créatifs et de citoyens responsables, engagés à répondre aux défis de notre société grâce à la coopération européenne, à l'ouverture et à l'innovation. »**

Les projets doivent être en lien avec [les grands objectifs de l'Alliance](#) :

- Développer l'ouverture internationale des étudiants de l'Alliance
- Permettre la mobilité des étudiants et des personnels
- Bâtir ensemble un « campus européen », permettant des formes de mobilité physiques, virtuelles et hybrides et un nombre croissant de programmes d'études communs
- Encourager le multilinguisme à travers l'utilisation de diverses ressources linguistiques.
- Travailler autour de défis sociétaux
- Apporter de l'innovation dans le système éducatif et renforcer les liens entre l'éducation, la recherche et l'innovation
- Impliquer dans les actions de l'Alliance les partenaires socio-économiques ainsi que les

citoyens de nos régions

- Contribuer au développement social, économique et éducatif de nos régions et au-delà

L'appel à projets permanent FORTHEM-ANR est ouvert du **1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2028**. Il vise à soutenir des initiatives proposées par des étudiants et personnels de l'UBE. Les projets doivent contribuer aux objectifs de l'Alliance et **renforcer sa visibilité et son développement au sein de l'UBE**. Ainsi les projets de coopération faisant la promotion d'une ouverture internationale, d'une coopération européenne durable, d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, et d'un « esprit d'Europe » seront favorisés.

Quelques exemples de projets précédemment soutenus :

- Job shadowing
- Staff weeks
- Team-teaching
- Mise en place de diplômes communs
- Ecoles d'été et d'hiver
- Projets de recherche (amorçage, rencontres, mobilité, etc.)
- Evénements culturels
- Mise en place de modules/ formations communs avec d'autres universités de l'alliance
- Etc.

L'appel à projets soutient financièrement les initiatives proposées dans la **limite maximale de 5000 euros**. L'équipe FORTHEM pourra aussi accompagner les porteurs de projets grâce à une mise en réseau avec les interlocuteurs des universités partenaires de l'alliance.

I. Critères d'éligibilité :

Il est possible de proposer un projet qui vise à intensifier des collaborations déjà existantes ou à en développer de nouvelles dans des domaines diversifiés, ainsi que de compléter le financement d'un projet existant. Les projets doivent correspondre aux critères suivants :

- Être réalisé en **partenariat avec au minimum une autre université** de l'alliance
- S'inscrire **dans les grands objectifs de l'alliance** et ses missions
- Être porté par un ou plusieurs **étudiants ou personnels de l'UBE**
- Etablir **un budget clair et détaillé** des dépenses pour lesquelles le financement est demandé
- Proposer **des indicateurs d'impact** pour évaluer le projet

Les projets préexistants au financement FORTHEM-ANR ne seront pas prioritaires sauf en cas de changement d'échelle du projet.

Les frais éligibles correspondent aux frais de déplacements des personnels et étudiants de l'UBE, aux petites dépenses de matériels et de consommables, à l'organisation d'événements et aux frais de personnels liés à l'événement (stage, vacation, heures complémentaires). Les dépenses engagées avant la sélection du projet ne sont pas éligibles.

II. Modalités de candidature et de sélection des projets :

Le processus de candidature débute par une prise de contact du porteur de projet avec le service FORTHEM de l'UBE qui partagera le dossier de candidature type, à compléter. Le dépôt du dossier s'effectue par mail puis un comité de sélection est convoqué pour statuer sur la sélection de chaque projet. Enfin le service FORTHEM annonce le résultat et accompagne le porteur de projet pour la suite de ses démarches.

Les commissions de sélection se composent habituellement du directeur du Pôle Affaires européennes, de la cheffe de Service FORTHEM, de la chargée de mission ANR-FORTHEM et du coordinateur institutionnel de FORTHEM à l'UBE. En fonction du projet, d'autres experts (enseignants-chercheurs, autres services et pôles, etc.) peuvent être sollicités.

Les critères principaux de sélection sont les suivants :

- Pertinence stratégique du projet : lien avec les objectifs de l'alliance
- Degré de coopération avec les universités partenaires
- Innovation et originalité du projet
- Poursuite d'un projet déjà mis en place et/ou la possibilité de poursuite du projet (favoriser les partenariats durables)
- L'impact sur les publics touchés/ mobilisés
- L'éligibilité des dépenses et le réalisme budgétaire

III. Evaluation du projet :

Le porteur du projet ainsi que les partenaires associés s'engagent à produire et à remettre au Service FORTHEM un rapport d'évaluation sous un mois à compter de la fin de leur projet.

Ce rapport d'évaluation aura pour objectif de présenter et recenser au service FORTHEM et au financeur, le type d'actions entreprises, ainsi que de favoriser et simplifier l'évaluation du financement.

Pour cela, **le service FORTHEM fournira au porteur de projet un formulaire bilan à remplir**, avec des critères d'évaluation définis.

IV. Dispositions financières :

En raison des dispositions légales concernant le financement via l'ANR, **aucune somme d'argent ne pourra être versée directement au porteur du projet**, à sa composante ou à son laboratoire, dans le cadre des activités prévues par le projet.

Les commandes, ordres de mission, frais de déplacement, seront effectuées par le Service FORTHEM après transmission de toutes les informations nécessaires par le porteur du projet (devis, horaires et n° de train avec OM...).

V. Relations avec les fournisseurs, prestataires de services, etc. :

Le porteur du projet et les partenaires associés sont libres de choisir leurs fournisseurs, prestataires de service (sous réserve de respecter les marchés préexistants entre l'UBE et certains fournisseurs) et le montant qu'ils engagent dans leurs actions, (sous réserve de respecter les montants maximums validés par type de dépenses et sauf dispositions particulières). Cf. VI. *Remarques particulières.*

Le porteur du projet et les partenaires associés restent les principaux interlocuteurs des fournisseurs, prestataires de services, etc. afin de faciliter la mise en place des actions prévues dans le projet.

Le Service FORTHEM pourra demander des informations complémentaires (fiche fournisseur, RIB, etc.) concernant le fournisseur ou autre intermédiaire au porteur du projet ou aux partenaires associés afin faciliter les dépenses et le suivi comptable du projet.

VI. Remarques particulières :

Le porteur du projet ainsi que les partenaires doivent, selon l'action visée par une dépense, **se renseigner si un marché existe entre l'université et un fournisseur/prestataire de service** pour ce type d'actions. Si tel est le cas, ce fournisseur/prestataire de service devra être sollicité pour l'action visée. Vous pouvez vous renseigner sur [les marchés via l'intranet](#).

Dans le cas où un marché n'existerait pas, le porteur du projet ainsi que les partenaires sont libres de choisir leur fournisseur/prestataire de service pour une action visée et de fournir un devis. Toutefois les règles de mise en concurrence doivent être respectées, [vous pouvez retrouver le guide sur cette page](#).

Si le fournisseur/prestataire de service n'existe pas dans les bases de données comptables de l'université, le Service FORTHEM devra avoir accès aux données financières du fournisseur/prestataire de services le plus rapidement possible afin d'en demander la création dans la base de données comptables de l'université : [formulaire de création d'un fournisseur dans SIFAC](#).

Il est à souligner que certaines démarches financières (création dans la base de données comptables, approbation et signature des bons de commande par les responsables de crédit, validation des factures...) peuvent parfois être longues. Il est recommandé de réaliser les démarches le plus tôt possible et au plus tard 6 semaines avant l'échéance.

Pour toutes questions relatives à l'alliance et à cet appel à projets, n'hésitez pas à nous joindre à l'adresse suivante : forthem@ube.fr.